Nations Unies E/AC.51/2006/L.4/Add.22



Conseil économique et social

Distr. limitée 1^{er} septembre 2006 Français

Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-sixième session

14 août-8 septembre 2006 Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux

de sa quarante-sixième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Valery Zhdanovich (Bélarus)

Additif

Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2008-2009

[*Point 3 b*)]

Programme 10 Commerce et développement

- 1. À sa 13^e séance, le 24 août 2006, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 10 (Commerce et développement) du projet de plan-programme biennal [A/61/6 (Prog. 10)].
- 2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours de son examen par le Comité.

Examen de la question

- 3. Le Comité a exprimé son appui au programme de travail de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), qui est conforme au Consensus de São Paulo. Il s'est félicité de l'orientation générale du programme présenté dans le projet de plan-programme biennal.
- 4. Le rôle important que jouent la CNUCED et le CCI par l'entremise de leurs sous-programmes a été reconnu : grâce à ces sous-programmes, des conditions plus

06-48894 (F) 080906 080906

propices à l'accès des pays en développement au commerce mondial seront mises en place, leur intégration à l'économie mondiale sera favorisée et la lutte contre la pauvreté ira de pair avec un accroissement des possibilités de développement que leur offre la mondialisation; de surcroît, les sous-programmes en question contribueront à façonner les relations économiques internationales du XXI^e siècle. La coordination des activités touchant la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable assurée par la CNUCED au sein du système des Nations Unies a également été saluée. Enfin, on s'est félicité de l'assistance technique fournie aux pays en développement et aux pays en période de transition économique au titre des sous-programmes 2, 3, 4 et 6.

- 5. Les membres du Comité se sont déclarés favorables au renforcement des moyens dont dispose la CNUCED pour mener à bien ses activités dans trois domaines essentiels, à savoir l'instauration d'un consensus, la recherche et l'analyse des politiques et l'assistance technique. Ils ont fait valoir que l'obtention par la CNUCED des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat devrait lui être garantie, ajoutant que sa fonction de laboratoire d'idées devrait être préservée, voire développée. Ils ont indiqué en outre que, compte tenu de l'état actuel des négociations de l'OMC, il conviendrait de réactiver le système généralisé de préférences pour les pays en développement. Enfin, ils ont estimé que le programme était présenté en termes trop généraux et que la CNUCED devrait s'employer davantage à promouvoir les échanges commerciaux Sud-Sud et à lutter contre la corruption et la contrefaçon.
- 6. Ils se sont félicités des efforts déployés par la CNUCED pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs définis dans les documents issus des récentes conférences mondiales et à l'application des recommandations qu'ils contiennent.
- 7. Ils ont souligné l'importance du sous-programme 1, s'agissant en particulier du renforcement des capacités, de l'atténuation de la pauvreté et des stratégies visant à permettre aux pays en développement de relever les défis associés à la mondialisation, et se sont dits préoccupés de constater qu'elle ne permettait pas aux pays les moins avancés de développer leur potentiel commercial au plan international. Ils ont notamment opposé le prix peu élevé des marchandises fabriquées par les pays les moins avancés à celui, beaucoup plus élevé, des produits finis issus des pays développés, phénomène qui contribue à entretenir la pauvreté. Ils ont approuvé la réalisation escomptée b) du sous-programme 1, à savoir l'amélioration de la viabilité du niveau d'endettement des pays en développement. Enfin, ils ont souscrit au point de vue exprimé par les membres du Groupe de travail, à savoir que des ressources adéquates devraient être mobilisées pour que la CNUCED puisse renforcer ses activités en faveur du développement de l'économie palestinienne.
- 8. S'agissant du sous-programme 2, on a appuyé le rôle de la CNUCED pour faire mieux comprendre les politiques qui attireraient fructueusement de l'étranger l'investissement direct et le transfert de technologie, ainsi que la dimension de développement des accords internationaux. On a dit que ses travaux amélioreraient les chances de compétitivité des entreprises des pays en développement ou à économie en transition. Son rôle, s'agissant des statistiques sur l'investissement direct du monde en Afrique, a été noté et on a dit qu'il faudrait l'adapter à d'autres régions. L'importance de l'adjonction des mots « grâce à des politiques bien pensées et à des réglementations prudentielles en vue de l'expansion du secteur des

assurances » dans la réalisation escomptée c) a été aussi notée. On a dit que le programme devrait viser à renforcer la coordination entre les grands décideurs pour éviter les doubles emplois.

- 9. Pour le sous-programme 3, on a dit qu'il importait que les pays en développement aient un meilleur accès aux marchés, notamment agricoles, des pays développés, et qu'il était impératif que ceux-ci facilitent le processus. On a dit que l'initiative visée dans l'annexe III de E/AC.51/2006/CRP.1, paragraphe 12, concernant l'indice du commerce et du développement était bonne mais qu'il fallait envisager de l'améliorer, peut-être en augmentant le nombre de pays et de facteurs pris en compte. On a dit que le secteur des produits de base du sous-programme 3 ainsi que les efforts pour en intégrer la production dans le développement étaient importants pour les pays en développement. On a demandé comment la CNUCED aidait à stabiliser les prix de ces produits.
- 10. On a approuvé le rôle du sous-programme 4 pour améliorer la compétitivité commerciale internationale des pays en développement ou à économie en transition, notamment par l'emploi de la technologie de l'information et le développement des ressources humaines, ce qui pourra aussi intéresser fortement des groupes régionaux comme MERCOSUR et la Communauté sud-américaine des nations.
- 11. On a approuvé le passage du développement de l'Afrique du sous-programme 1 au sous-programme 5 et la priorité à donner aux PMA et à l'Afrique. On a reconnu à cet égard l'importance de la demande du Groupe de travail de « veiller à l'intégrité des mandats de tous les sous-programmes » et de la nécessité de renforcer la dimension du développement dans l'exécution des programmes pour que dans les nouvelles initiatives l'accent reste sur lui. À cet égard, on a dit que la CNUCED aurait dû préalablement consulter les gouvernements africains. La division du sous-programme 5 en trois sections, à savoir Développement de l'Afrique, Pays les moins avancés et Programmes spéciaux a été bien reçue car ces trois sections seront favorables au développement socioéconomique.
- 12. On a dit que les pays en situation de conflit et d'après conflit devraient figurer dans le sous-programme 5. On s'est dit déçu de ce que le programme, impératif pour les pays en développement, manquait d'innovation commerciale pour les petits États insulaires en développement. Le maintien de l'accent sur l'Afrique et le NEPAD a été bien reçu, notamment si l'on songe aux problèmes des pays d'Afrique qui s'efforcent de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Au paragraphe 10.13 de la stratégie, l'importance de la phrase « permettra de mieux comprendre la cohérence qui existe entre les règles économiques internationales et les politiques et stratégies nationales de développement », a été soulignée.
- 13. L'apport du Groupe de travail aux programmes sur le commerce et le développement, qui figure à l'annexe III du rapport E/AC.51/2006/CRP.61, a été reconnu.
- 14. On a appuyé le sous-programme 6, et surtout l'objectif du CCI visant notamment à favoriser le développement humain durable et à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les économies en développement et en transition par le développement du commerce et des transactions internationales. On a dit qu'on prévoyait la participation éventuelle du secrétariat de la CARICOM, du mécanisme de négociation régionale des Caraïbes et du Comité de développement et de coopération des Caraïbes.

06-48894

Conclusions et recommandations

15. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme 10, (Commerce et développement), du plan-programme biennal proposé sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Nouveau paragraphe

Insérer après le paragraphe 10.2 un nouveau paragraphe 10.3 libellé comme suit et renuméroter les paragraphes suivants jusqu'à la fin :

« 10.3 Les activités de la CNUCED seront renforcées autour de leurs trois grands axes, qui sont la recherche et l'analyse, la recherche de consensus et la coopération technique. Les moyens d'analyse indépendants de la CNUCED seront renforcés de façon à garantir la qualité des travaux de recherche et d'analyse nécessaires pour mieux appréhender les questions présentant une importance particulière pour les pays en développement. Les conclusions de ces analyses serviront à mieux orienter les activités de recherche de consensus et de coopération technique. »

Ancien paragraphe 10.3

Dans la première phrase, insérer entre parenthèses les mots « (CNUCED XI) » après les mots « la onzième session de la Conférence ».

Sans objet en français

Sans objet en français

Immédiatement avant la dernière phrase, insérer la phrase suivante :

« On tiendra plus concrètement compte des travaux analytiques effectués sur les pays les moins avancés. »

Dans la dernière phrase, remplacer les mots « des objectifs susmentionnés » par les mots « de ces objectifs ».

Ancien paragraphe 10.6

Remplacer les deux premières phrases par le texte suivant :

« Soucieuse de mieux répondre aux évolutions de la demande mondiale et aux besoins de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED étudiera les moyens d'apporter une contribution concrète aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, en vue d'intégrer dans l'économie mondiale les pays concernés, notamment les pays en sortie de conflit. Elle privilégiera une approche intégrée qui lui permettra de s'attaquer immédiatement et de façon cohérente aux questions présentant une importance particulière pour les pays en développement confrontés aux défis du monde contemporain. Le sous-programme 5 (Pays les moins avancés, Afrique et programmes spéciaux) sera renforcé grâce à une intensification des synergies entre la recherche et l'analyse des

politiques et à une approche plus cohérente des questions intéressant ces pays. »

À la fin de l'avant-dernière phrase du paragraphe, après les mots « centres de recherche nationaux et internationaux », insérer les mots suivants : « afin de renforcer ses moyens de recherche et d'analyse tout en préservant son intégrité et son indépendance intellectuelle ».

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif de l'Organisation

Remplacer les mots « à la réduction de la pauvreté » par les mots « à l'élimination de la faim et de la pauvreté ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation escomptée a), remplacer les mots « au recul de la pauvreté » par les mots « à l'élimination de la faim et de la pauvreté ».

À la fin de la réalisation escomptée d), ajouter les mots suivants : « grâce au renforcement des moyens mis à la disposition de la CNUCED pour intensifier ses activités dans ce domaine ».

Sous-programme 2

Investissement, entreprises et technologie

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation escomptée c), après les mots « accroître leur compétitivité grâce », insérer les mots « à l'adoption de politiques et de règles prudentielles efficaces pour encadrer l'expansion du secteur des assurances, ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur c), remplacer le mot « pourcentage » par le mot « nombre » et renuméroter le paragraphe, qui devient c) i).

Ajouter un indicateur de succès c) ii) qui se lit comme suit :

« ii) Augmentation du nombre de pays qui auront indiqué que les conseils sur les politiques à suivre et l'assistance technique fournie par la CNUCED les ont aidés à améliorer leur législation et leur réglementation des assurances et à accélérer la croissance de ce secteur ».

Stratégie

Ancien paragraphe 10.9

À la fin du paragraphe, remplacer les mots « et à promouvoir le transfert de technologie et l'innovation » par les mots « à promouvoir les transferts de technologie et l'innovation et à renforcer la capacité des pays en développement à réglementer et rationaliser leur secteur des assurances ».

06-48894

Sous-programme 3

Commerce international

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation escomptée a), avant les mots « de les analyser », insérer entre virgules les mots « y compris ceux qui ne sont pas membres de l'OMC ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur a), avant le mot « participant », insérer entre virgules les mots « y compris ceux qui ne sont pas membres de l'OMC ».

Remplacer le texte de l'indicateur de succès b) ii) par le texte suivant : « Augmentation du nombre de pays et de facteurs inclus dans l'Index du commerce et du développement ».

Dans l'indicateur de succès e), à la première ligne, insérer les mots « axées sur les résultats » après le mot « mesures ».

Stratégie

Ancien paragraphe 10.10

Dans la troisième phrase : sans objet en français.

Dans la quatrième phrase, remplacer les mots « accroître leurs capacités de production et leur compétitivité » par les mots « accroître leurs capacités de production, leur compétitivité et leur diversification ».

Dans la dernière phrase, après le mot « élaboration », insérer les mots « ou l'amélioration »; après les mots « préférences commerciales », insérer entre virgules les mots « y compris dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement ».

Sous-programme 4

Infrastructures des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

Indicateurs de succès

Changer l'indicateur c) en indicateur c) i).

Ajouter un nouvel indicateur c) ii), libellé comme suit :

« c) ii) Nombre de responsables gouvernementaux formés qui considèrent que les cours mentionnés au paragraphe 166 (cours de formation sur les principales questions économiques internationales) ont contribué sensiblement à faire comprendre ces questions ».

Stratégie

Paragraphe 10.11

Renuméroter ce paragraphe, devenu paragraphe 10.12, et le modifier comme suit :

Avant la troisième phrase, qui commence par les mots : « Elle mettra notamment l'accent sur », ajouter la phrase ci-après : « L'aide de la CNUCED aux pays sans littoral et aux pays de transit voisins sera renforcée, en particulier les services de conseil sur les accords et les infrastructures de transport en transit ».

À la troisième phrase, remplacer les mots « Elle mettra » par « Le sous-programme mettra ».

À l'alinéa e) de la quatrième phrase, remplacer les mots « renforcement des » par les mots « appui aux ».

Ajouter un alinéa f), libellé comme suit : « Renforcement et intégration accrue des activités prévues au titre du programme de formation au commerce, de l'institut virtuel, des cours de formation sur les grandes questions économiques internationales et d'autres nouvelles initiatives au moyen de l'intensification de la coopération interne ».

Sous-programme 5

Pays les moins avancés, Afrique et programmes spéciaux

Modifier le titre du sous-programme 5 et de ses sous-titres comme suit :

- « Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux
- A. Développement de l'Afrique
- B. Pays les moins avancés
- C. Programmes spéciaux ».

A. Pays les moins avancés

Transformer ce sous-titre A en sous-titre B tout en en conservant le libellé, qui se lit donc comme suit : « Pays les moins avancés ».

Déplacer la matrice correspondant à l'ancien sous-titre A (Objectif de l'Organisation, Réalisations escomptées (Secrétariat) et Indicateurs de succès) après le nouveau paragraphe 10.13, en dessous du sous-titre.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À la fin de la réalisation escomptée b), ajouter le membre de phrase ci-après : « et renforcement des capacités aux fins du contrôle national et de l'application des Matrices d'action du Cadre intégré renforcé ».

Indicateurs de succès

À l'indicateur b), ajouter le mot « renforcé » après les mots « Cadre intégré ».

B. Développement de l'Afrique

Transformer ce sous-titre B en sous-titre A tout en en conservant le libellé, qui se lit donc comme suit : « Développement de l'Afrique ».

06-48894 **7**

Déplacer la matrice correspondant à l'ancien sous-titre B (Objectif de l'Organisation, Réalisations escomptées (Secrétariat) et Indicateurs de succès) après le nouveau paragraphe 10.12, en dessous du sous-titre.

Stratégie

Paragraphe 10.12

Renuméroter ce paragraphe, devenu paragraphe 10.14, et le modifier comme suit.

Remplacer la première phrase par la phrase ci-après : « C'est à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux qu'incombe l'exécution de ce sous-programme ».

Deuxième phrase:

Les modifications proposées dans la version anglaise du texte sont sans objet en français.

Stratégie

Paragraphe 10.13

Remplacer les mots « des pays les moins avancés, de l'Afrique et des programmes spéciaux » par les mots « de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux ».

Avant la dernière phrase, en ajouter une nouvelle, libellée comme suit : « Cela contribuera à une meilleure compréhension de la cohérence entre les règles économiques internationales et les politiques et stratégies nationales de développement ».

C. Programmes spéciaux

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer le texte de la réalisation escomptée a) par le texte ciaprès : « Renforcement de la coopération internationale en vue de mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, ainsi que d'améliorer la participation effective, au système commercial mondial, des pays en développement sans littoral et des autres groupes de pays mentionnés au paragraphe 33 du Consensus de São Paulo ».

Stratégie

Paragraphe 10.14

Renuméroter ce paragraphe, devenu paragraphe 10.15, et le modifier comme suit :

À la première phrase, remplacer les mots « des pays les moins avancés, de l'Afrique » par les mots « de l'Afrique, des pays les moins avancés ».

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase ci-après : « En tenant systématiquement compte des petits pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, il renforcera les travaux les concernant, comme le recommande le paragraphe 33 du Consensus de São Paulo. »

06-48894 **9**